

Compte-rendu CHSCT du jeudi 24 février 2022

- Lecture du mot de Mme Esnault, DASEN, absente (réunion au rectorat) par Mme Bourget (DASEN adjointe).

- Lecture des déclarations préalables (voir en PJ)

**1) Approbation des PV**

Pas de vote des PV car certaines corrections ont été oubliées (PV du 27 juin notamment).

**2) Bilan d'activité du Service Médical Académique (Docteur Goyec, médecin de prévention de l'EN)**

551 consultations en présentiel (36 % de nouveaux consultants), une majorité des personnes ont entre 40 et 60 ans.

Le nombre de contractuels qui consultent a encore augmenté (de + en + d'aesh consultant), 7 stagiaires ont consulté.

50 % 1<sup>er</sup> degré / 50 % 2<sup>nd</sup> degré. Il y a 5 ans, le 1<sup>er</sup> degré représentait 35 % des consultations.

Souffrance liée à la mise en place de la réforme du lycée (en raison du travail supplémentaire + les collègues en service partagé).

Consultations de professeurs de langue vivante (espagnol notamment) en raison des effectifs chargés.

La problématique principale (+ de 50 % des consultations) reste les problèmes psychiques (25 % pour mal-être au travail).

Augmentation importante du nombre de demande de temps partiel sur autorisation ou de droit dans le 1<sup>er</sup> d.

Fragilisation des AESH du fait de la mise en place des PIAL. Car demande des capacités d'adaptation ++ (modifications d'EDT, réorganisations...)

Quelques-unes se retrouvent en difficultés dans le 2<sup>nd</sup> d (en raison de la prise de notes notamment)

Question FSU sur lien entre nombre de consultations AESH et le déploiement des PIAL.

Réponse DASEN adjointe : il y aura une évaluation des PIAL dans le département

Demande des représentants des personnels : que les questionnaires soient anonymes pour faciliter l'expression des difficultés rencontrées par les AESH dans l'exercice de leur métier.

Une expérimentation est également prévue ( le but est d'initier un travail avec les établissements médico-sociaux) dans une circonscription (peut-être Morlaix, qui possède ULIS + IME + ITEP)

Le médecin de prévention de l'EN pointe également des entrées dans le métier très difficiles qui peuvent être suivies d'affectations « pas forcément faciles » = PE qui craquent dès l'entrée dans le métier.

Question FSU : Y a-t-il eu des consultations liées à la problématique radon ?

Réponse Dr Goyec : c'est déjà arrivé, pas cette année.

*(Nous développerons dans une publication ultérieure ces éléments quand nous aurons reçu le bilan)*

**3) Bilan d'activité de l'ISST (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail : Christelle Le Gouard)**

Inspection : 3 écoles et 2 collèges contrôlés dans le 29 sur 2 thématiques :

- conditions de travail des chefs d'établissement

- étude des risques sur les plateaux techniques de collège (SEGPA)

Mise à jour du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) : le 29 et l'académie sont en retard par rapport au niveau national.

Loi du 2 août 2021 renforçant la prévention ( impose 40 ans de conservation du DUER) sera mise en place en mars 2022.

Actuellement, on est plus sur de la gestion (de crises...) : il faut initier un changement dans la façon de voir les choses et faire de la prévention. Le 29 et l'académie sont également très en retard par rapport au niveau national.

Les DUER sont faits dans les écoles et EPLE mais pas actualisés.

Les mesures radon doivent être notifiées dans le DU depuis 2018.

Formations :

0 % des chefs d'établissement ont reçu une formation santé et sécurité au travail 2020-2021 (11,5 % sur l'ensemble des 5 dernières années scolaires)

Assistants de prévention :

100 % des assistants de prévention sont nommés dans le 29 (1<sup>er</sup> et 2nd degré confondus)

*Mais pas forcément repérés comme tels par les personnels.*

Conditions de travail des chefs d'établissement :

Absence des risques professionnels. Peu de lettres de mission intègrent la notion de Santé Sécurité au Travail (2 sur 15)

Pistes d'actions de prévention :

Magistère incendie

Guide académique d'accompagnement des établissements sur les bonnes pratiques d'hygiène

Intégration dans les lettres de mission des chefs d'établissement des objectifs en matière de santé et sécurité au travail.

#### **4) Questions de santé et aménagement du travail aux personnels**

- Dispositif des **postes adaptés** (rien à voir avec les postes aménagés : entre 40 et 50 postes de ce type dans l'académie, 1<sup>er</sup> et 2nd degré confondus). Il y en a très peu : 7 postes sur l'académie.

Réservé aux personnels d'éducation et psychologue scolaire. **Ce dispositif a deux objectifs :**

- aide au retour aux fonctions initiales (avec tuteur, coanimation et remise à jour)

- préparation d'une reconversion professionnelle (avec accompagnement du Conseiller Mobilité Carrière).

- Aménagement pérenne matériel ou humain (AESH pour personnel avec handicap par exemple)

- Aménagement temporaire du temps de travail :

- **temps partiel thérapeutique** (nouveau : ne nécessite plus un arrêt de travail préalable pour pouvoir en bénéficier, les droits sont ré-ouverts si la personne a travaillé au moins un an après le temps partiel). Possible sur préconisation du médecin traitant (auparavant il fallait un passage par médecin agréé).

- **allègement de service** (baisse du temps de travail sans arrêt préalable). Institué en 2007, il venait compenser la nécessité d'un arrêt avant le recours au temps partiel thérapeutique. Au maximum une journée par semaine au 1<sup>er</sup> degré. Entre 2 et 6 heures d'allègement au 2nd degré. Période de 3 à 6 mois, renouvelable de façon limitée. A l'issue, reprise à temps-plein ou temps partiel sur autorisation ou de droit.

- **Reclassement** professionnel : pathologie + inaptitude totale et définitive aux fonctions. (fin de droits CLM ou CLD). Proposition d'un reclassement sur des fonctions qui appartiennent à un autre corps. Dans ce cas, détachement sur un an dans ce nouveau corps puis affectation définitive. Possibilité de demande d'un « pré-reclassement » d'une durée d'un an (rémunéré) avec formation si la personne n'a pas les prérequis pour cette nouvelle fonction.

FSU présente 2 cas (anonymés) qui ne trouvent pas solution :

- AESH en ASA en attente de CDIisation

Réponse : prendre contact avec la DIVEL ASH. Une ASA n'étant pas un arrêt de travail, la personne peut avoir un entretien en visio pour la prolongation de son contrat.

- quels postes pour personnel ayant RQTH avec inaptitude aux fonctions ? Les postes adaptés ne pouvant être à temps partiel et devant permettre retour sur emploi ...

Réponse : Les enseignants en poste adaptés (3 ans max) peuvent disposer de l'allègement de service mais les administratifs ne peuvent y prétendre.

### **Mise au vote de l'avis soumis par Sud éducation29 :**

« Nous demandons à ce que l'on calcule le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les collègues qui la sollicitent, sur la base du salaire de la dernière année travaillée effectivement et non sur la base du salaire de l'année précédente. Cette mesure mettrait fin à l'injustice qui touche les collègues ayant été en disponibilité ou à temps partiel l'année précédant leur rupture conventionnelle, et dont l'indemnité de rupture s'en trouve fortement amoindrie »

Avis adopté à l'unanimité

### **5) Point sur l'inclusion suite au CHSCT extraordinaire du 10/12/2021**

Pas de réponse de l'administration qui n'avait pas compris la question. Un bilan sur les réunions DSDEN/ARS/MDPH sera fait au prochain CHSCT.

### **6) Fiches du registre SST**

Etude des situations individuelles.

La DASEN adj invite les membres du CHSCT à les contacter quand nous pensons qu'une situation est alarmante et urgente comme c'est le cas pour nombre de fiches que nous avons fait remonter.

*Ce que nous ferons évidemment...Les cas d'élèves très explosifs et très violents mettent les enseignants en grande souffrance. Notre employeur doit réagir très vite et ne pas se contenter d'une visite de l'Equipe Mobile de Sécurité.*

Séance levée à 19H !

**Prochain CHSCT le 23 juin**